

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

### ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LA REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n°142-2025 en date du 11 septembre 2025, Monsieur le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune du Chambon-sur-Lignon.

Il sera procédé à une enquête publique portant sur la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune du Chambon-sur-Lignon. Le PLU réglemente le droit des sols sur le territoire communal. Sa révision générale a permis de prendre en compte les nouvelles dispositions législatives et réglementaires, les documents supra-communaux (SCoT, SDAGE...) et de définir une nouvelle stratégie de développement pour les années à venir.

La personne responsable du Plan Local d'Urbanisme est la commune du Chambon-sur-Lignon, représentée par son maire Monsieur Jean-Michel EYRAUD. Toute information relative à la révision du plan local d'urbanisme peut être demandée auprès de la Mairie du Chambon-sur-Lignon – Espace des Droits de l'Homme 43400 Le Chambon-sur-Lignon 04 71 65 71 90 ou par courrier électronique à : [enquete-publique-6660@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-6660@registre-dematerialise.fr)

Au terme de l'enquête publique, le conseil municipal approuvera le Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié, pour tenir compte des avis, des observations du public et du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique est constitué des pièces suivantes :

- Les pièces administratives liées à la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme dont l'arrêté d'ouverture d'enquête ;
- Une note de présentation non technique, conforme à l'article R. 123-8 2° du code de l'environnement ;
- Les avis des personnes publiques associées et consultées ;
- Le projet de Plan Local d'Urbanisme comprenant : le rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, les Orientations d'Aménagement et de Programmation, le règlement écrit et graphique incluant la liste des Emplacements Réservés et les annexes.

Le projet de plan local d'urbanisme a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Cette évaluation environnementale et le résumé non technique figurent dans le rapport de présentation.

En vertu de l'article L. 104-6 du code de l'urbanisme, le projet de révision du plan local d'urbanisme a été transmis pour avis à l'autorité environnementale. Celle-ci a informé de l'absence d'avis le 23 août 2025. Le justificatif de l'absence d'avis de la mission régionale d'autorité environnementale n°2025-ARA-AUPP-1644 est joint au dossier d'enquête publique.

Par décision n°E25000075/63 en date du 19 août 2025 du Président du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand désignant Madame Danièle VALLERY-FERRET, retraitée de l'éducation nationale en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Rémi BOYER en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête publique se déroulera pendant une durée de 32 jours consécutifs à partir du 07/10/2025 à 9h00 jusqu'au 07/11/2025 à 16h30, à la mairie du Chambon-sur-Lignon – Espace des Droits de l'Homme 43400 Le Chambon-sur-Lignon.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique :

- en version numérique à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6660/>
- en version papier consultable gratuitement à la mairie du Chambon-sur-Lignon, à l'adresse susvisée, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, le lundi de 13h30 à 17h00, les mardi, jeudi et vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et les mercredi et samedi de 08h30 à 12h00.

Un poste informatique sera tenu à la disposition du public à la Mairie du Chambon-sur-Lignon, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, afin de permettre la consultation du dossier et de transmettre ses observations et propositions à l'adresse suivante : [enquete-publique-6660@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-6660@registre-dematerialise.fr) en précisant « à l'intention de Madame le commissaire enquêteur ».

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir, dans des délais raisonnables, copie de tout ou partie du dossier d'enquête publique. La demande devra être adressée à Mairie du Chambon-sur-Lignon – Espace des Droits de l'Homme 43400 Le Chambon-sur-Lignon ou par courrier électronique à l'adresse : [enquete-publique-6660@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-6660@registre-dematerialise.fr)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra déposer ses observations et faire ses propositions selon les possibilités suivantes :

- Soit sur le registre d'enquête papier établi sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, mis à disposition à la mairie de Chambon-sur-Lignon aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- Soit auprès du commissaire enquêteur aux jours et heures de ses permanences en mairie du Chambon-sur-Lignon :
  - o Le mardi 7 octobre 2025 de 9h00 à 12h00 ;
  - o Le samedi 25 octobre 2025 de 9h00 à 12h00 ;
  - o Le mercredi 29 octobre 2025 de 9h00 à 12h00 ;
  - o Le vendredi 7 novembre 2025 de 13h30 à 16h30.
- Soit par courrier électronique à l'adresse suivante : [enquete-publique-6660@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-6660@registre-dematerialise.fr) en précisant « à l'intention de Madame le commissaire enquêteur »,
- Soit par voie postale en adressant un courrier à Madame le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie du Chambon-sur-Lignon – Espace des Droits de l'Homme 43400 Le Chambon-sur-Lignon.

Les observations et propositions écrites et orales du public, reçues par le commissaire enquêteur et celles transmises par voie postale ou par voie électronique seront consultables à la mairie du Chambon-sur-Lignon, siège de l'enquête publique.

L'avis d'ouverture de l'enquête publique est publié par la commune du Chambon-sur-Lignon, en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux diffusés dans le département de Haute-Loire.

En outre, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci, l'avis sera publié sur le registre numérique à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6660/> et par affichage à la mairie.

Au terme de l'enquête publique, le registre d'enquête publique est clos et signé par le commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur transmet à la commune, dans un délai de trente jours à compter de la date de la clôture de l'enquête publique, le dossier et le registre d'enquête, ainsi que son rapport.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie du Chambon-sur-Lignon, aux jours et heures habituels d'ouverture, dès qu'ils seront reçus et pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également consultables pendant la même période sur le site internet de la commune du Chambon-sur-Lignon (<https://ville-lechambonsurlignon.fr/>).

Le Maire, Jean-Michel EYRAUD